

Règles administratives

1- Effets personnels sous cadenas (5^e et 6^e année seulement)

L'élève utilise un cadenas à combinaison numérotée pour son casier. Il est important de ne pas avoir un cadenas à clé. L'élève n'est autorisé qu'à ouvrir son propre casier.

2- Appels téléphoniques

- Pour joindre un élève ou un membre du personnel, on compose le 450 451-0815 (poste 1313) et on laisse un message au secrétariat. On vous rappellera dès que possible.
- Les élèves ne peuvent pas téléphoner durant la journée à moins que cela soit un appel d'urgence. L'éducateur verra à laisser le temps nécessaire pour faire cet appel.

3- Absences

- Lorsqu'un élève est absent de l'école pour maladie ou pour toute autre raison, il est important que les parents en informent le **secrétariat du préscolaire-primaire** en téléphonant au 450-451-0815 (poste 1313), par courriel ou via le Pluriportail **avant 8 h**. En plus du nom de l'élève, il faut mentionner **sa classe et la raison de l'absence**.
- En cas d'arrivée tardive, l'élève doit se présenter au secrétariat du primaire avant de retourner en classe.
- Pour quitter le Collège durant la journée, les parents doivent prévenir le Collège **avant 10 h**, soit par écrit ou par téléphone, et obtenir l'autorisation.
- La politique concernant les absences pour cause de voyage est disponible sur le site internet et sur le Pluriportail (Communauté/Ressources/Préscolaire-primaire).

4- Appareils électroniques

- Les appareils électroniques, les cellulaires, les tablettes, les montres intelligentes ou les jeux électroniques sont interdits en tout temps, sous peine d'être confisqués. Il en est de même pour les jouets de la maison, en particulier les cartes (hockey, Pokémon, ...). Nous vous rappelons qu'aucune communication avec votre enfant sur ces appareils est tolérée. En cas de besoin, veuillez communiquer avec le secrétariat qui se chargera de faire le message à votre enfant.

5- Uniforme

L'uniforme (polo bleu ou gris, avec boutons, chandail, pantalon, robe, bermuda), ayant le sigle du Collège, est obligatoire à tous les jours.

Description de l'uniforme :

Chandail chaud : seulement les chandails à l'effigie du Collège Bourget sont acceptés.

Polo : seul le polo bleu et le polo gris (**modèle avec boutons**) à manches courtes ou longues au sigle du Collège sont permis. **Si l'élève porte un T-shirt sous son uniforme, celui-ci devra être blanc, ne faire voir aucun dessin et ne pas dépasser le polo.** Seul le premier bouton du polo peut être détaché.

Pantalon : seul le pantalon de l'uniforme de couleur marine est permis.

Tunique et jupe : ces vêtements de l'ancienne collection sont encore autorisés.

Robe de tennis : la jeune fille peut aussi porter une robe marine au sigle du Collège. Dans ce cas, le cuissard est fortement recommandé.

Bermuda (facultatif) : le bermuda de l'uniforme est permis en début d'année scolaire jusqu'à la fin d'octobre et du début du mois de mai jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les dates sont confirmées par la direction. Pour les garçons et les jeunes filles, seul le bermuda marine de l'uniforme est permis.

Bas, collant et/ou leggings : l'élève doit toujours porter des bas. Les bas ne doivent pas afficher de motifs violents, vulgaires ou de mauvais goût. La jeune fille peut aussi opter pour des collants.

Chaussures : les chaussures doivent être noires (les logos et les lacets) et ne pas marquer les planchers. Elles doivent bien tenir aux pieds (par exemple, les chaussures de style **ballerine doivent avoir une ganse sur le dessus**). Pour la sécurité dans les escaliers, nous exigeons des talons ayant moins de 2 cm. Il est interdit d'écraser le talon de la chaussure.

6- Vêtements d'éducation physique

Les vêtements d'éducation physique aux couleurs du Collège sont obligatoires pour le cours d'éducation physique. Il est composé de **4 morceaux obligatoires** : un pantalon long de sport, une veste de sport, un T-shirt et un short. Seules les espadrilles qui ne marquent pas les planchers sont permises dans les gymnases. Lors des périodes de natation, l'élève doit apporter son maillot de bain et sa serviette. **Seul le maillot de bain une pièce sportif est autorisé pour les jeunes filles.** Le bonnet de bain et les sandales sont obligatoires pour tous.

7- Vêtements (quelques règles)

- En hiver, les vêtements de neige (bottes, tuque, mitaines, habit de neige, cache-cou...) sont requis.
- Lors des activités spéciales où l'uniforme n'est pas obligatoire, les chandails sans manches sont interdits. Le bon goût est de mise.
- Le hijab doit respecter le mode de vie actif des élèves du primaire et être blanc ou noir. Il doit être porté de manière à ne pas cacher l'uniforme.
- TOUS les vêtements doivent **obligatoirement être identifiés**.
- Tous les élèves doivent avoir des vêtements de rechange aux couleurs de l'uniforme du collège.

8- Maquillage

Le maquillage doit être très discret. Les faux ongles ne sont pas permis car ils ne sont pas appropriés pour la vie active de nos jeunes à l'école.

9- Bijoux

Le moins possible...Pas de pendants d'oreilles. Une boucle d'oreille, petite et portée uniquement à l'oreille est autorisée.

10- Cheveux

Pour les garçons comme pour les filles, nous exigeons que les cheveux soient toujours propres et bien coiffés. Les cheveux tombant dans le visage et au niveau des yeux ne sont pas permis; le visage doit être dégagé en tout temps.

Aucune coiffure ou accessoire excentrique ne sera toléré. Nous interdisons les cheveux colorés de couleur autre que naturelle.

11- Casquette ou chapeau

Il est formellement interdit de porter à l'intérieur du Collège tout genre de couvre-chef (casquette, chapeau, tuque ou capuchon etc.).

12- Médicaments

L'élève ne doit pas avoir avec lui des médicaments, prescrits ou non. Un membre du personnel se charge de l'administration des médicaments et de tous les cas médicaux.

13- Collations

Une collation nutritive est importante pour l'apprentissage. Nous acceptons tous les fruits, légumes, produits laitiers et barres tendres. Il est suggéré d'inclure plusieurs groupes alimentaires dans la même collation. Sont interdits en tout temps : chocolat, croustilles et bonbons. L'accès aux machines distributrices et au magasin du secondaire n'est pas autorisé.

14- À toutes les semaines

L'élève doit apporter sa pochette (où il y aura des évaluations et des messages pour les parents) et/ou son agenda afin de les faire signer.

15- Circulation des parents dans l'école et sur le campus

Dans l'intérêt commun, afin de développer l'autonomie des enfants et pour préserver la sécurité des jeunes qui nous sont confiés, nous vous rappelons les règles suivantes :

- les parents qui véhiculent leur enfant utilisent obligatoirement le débarcadère sur la rue Bourget entre 7 h 45 et 8 h (et entre 15 h 45 et 16 h en après-midi);
- l'enfant doit être laissé à la porte de l'entrée principale s'il arrive après 8 h 15 (pas à la rue Bourget);
- le parent qui souhaite rencontrer un éducateur est évidemment le bienvenu. Il est invité à prendre rendez-vous en communiquant avec le secrétariat au 450 451-0815 poste 1313 ou via le Pluriportail en communiquant directement avec l'éducateur;
- les différents locaux du Collège sont réservés aux services et activités d'éducation dédiés aux élèves. Les parents s'y présenteront sur rendez-vous uniquement et devront circuler avec une passe « visiteur »;
- lors d'un départ hâtif, les parents se présentent à la réception à l'entrée principale.

16- Voyage scolaire

Pour participer aux voyages scolaires, l'élève devra avoir démontré son respect du Code de vie : respect – dépassement – entraide – rigueur. Il doit avoir un comportement positif et être sérieux dans ses apprentissages pédagogiques. De plus, lors d'une telle sortie, l'élève démontrera un comportement tout aussi positif et respectueux.

17- Transport scolaire

Il est interdit de changer de circuit d'autobus sans autorisation. Les règles de sécurité concernant le transport scolaire sont disponibles sur le site internet et sur le Pluriportail (Communauté/Ressources/Préscolaire-primaire).